

January 2009

## Associés pour le service des jeunes

Gilles Routhier

*Universidad Laval de Quebec, vacademi@lasalle.edu.co*

Follow this and additional works at: <https://ciencia.lasalle.edu.co/ruls>

---

### Citación recomendada

Routhier, G. (2009). Associés pour le service des jeunes. Revista de la Universidad de La Salle, (49), 70-82.

This Artículo de Revista is brought to you for free and open access by the Revistas de divulgación at Ciencia Unisalle. It has been accepted for inclusion in Revista de la Universidad de La Salle by an authorized editor of Ciencia Unisalle. For more information, please contact [ciencia@lasalle.edu.co](mailto:ciencia@lasalle.edu.co).

# ASSOCIÉS POUR LE SERVICE

## DES JEUNES<sup>1</sup>

Gilles Routhier\*

**On** m'a demandé d'aborder avec vous la question de l'association et je le fais d'autant volontiers que je suis moi-même associé, depuis près de quatre ans, aux Frères des écoles chrétiennes du District du Canada francophone, frères avec qui je collabore depuis déjà trente ans. Mon itinéraire et ma formation ont donc été marqués par les lassalliens, leur spiritualité, leur pédagogie et leur engagement dans le domaine de la formation chrétienne des jeunes. J'aurais pu me contenter de vous parler à partir de cette expérience, mais cela aurait sans doute été un point de vue trop particulier. Je vous parlerai donc plutôt à partir de la réflexion qui se fait au Québec sur cette question qui se pose pour plusieurs familles religieuses avec qui j'ai eu l'occasion de travailler un peu le sujet à la suite d'invitations d'un certain nombre d'entre elles. De plus, il y a trois ans, notre faculté a patronné un petit colloque sur la question<sup>2</sup>. C'est à partir de cet arrière-fond que je soumettrai à la discussion quelques réflexions.

### 1. POSER LE PROBLÈME CORRECTEMENT

**Ma** première interrogation, et c'est peut-être la principale, consiste à me demander comment

bien poser ce problème si nous souhaitons parvenir à une réflexion féconde et fructueuse. En effet, la question à partir de laquelle nous entrons dans une recherche détermine largement les résultats auxquels nous parviendrons. Per-

---

1 Conferencia pronunciada en la Facultad de Ciencias de la Educación, Programa de Educación Religiosa. Universidad de La Salle. Bogotá. Colombia. Jueves 5 de Marzo de 2009.

\* Licenciado en Teología de la Universidad Laval (Quebec, Canadá) y Maestro en Artes de la misma Universidad, Doctor en Historia de las Religiones y Antropología Religiosa de la Universidad de la Sorbona (París, Francia), Doctor en Teología Instituto Católico de París. Actualmente se desempeña como Vicedecano de la Facultad de Teología y Ciencias Religiosas, y Director del programa de Teología Práctica de la Universidad Laval de Quebec.

2 Voir les actes de ce colloque publié sous le titre «Lâiques et personnes consacrées. Quel arrimage?», *Cahiers de spiritualité ignatienne*, 113 (2005).

sonnellement, je crois qu'il est assez peu fructueux de commencer en se posant la question de l'association. Non seulement ce n'est pas de cette manière que les choses se sont posées historiquement dans l'histoire de la vie religieuse, mais cette manière de poser le problème nous centre trop immédiatement sur nous-mêmes : soit d'une part les laïcs qui veulent entrer dans une démarche d'association, soit les instituts religieux que cette demande interpelle. Chacun aborde alors la question à partir de ses intérêts particuliers, de ses espoirs ou de ses craintes.

Je propose de construire notre réflexion à partir d'une autre base, plus en phase en fait avec l'Évangile et la démarche des fondateurs des instituts religieux. Historiquement, bien peu de fondateurs d'ordres ou d'instituts religieux ont pris comme point de départ leur volonté de fonder un ordre ou un institut religieux. Les fondations interviennent au terme d'un long et complexe cheminement et l'institution vient simplement donner, à un moment donné, une forme concrète et historique à un charisme qui a déjà entrepris son déploiement. L'institution reconnaît et sanctionne une réalité qui existe et qui est le fruit d'un charisme. Ce charisme représente une rencontre particulière de l'Évangile avec un espace social donné. Ce que l'on appelle « charisme » d'un institut c'est cette intuition spirituelle particulière qui a conduit une personne, bien enraciné dans un espace humain et sensible à ses besoins et tout aussi enraciné dans l'Évangile par son écoute de la Parole, à formuler un engagement qui s'exprime ensuite par une œuvre ou une forme de vie et qui représente une actualisation de la suite du Christ dans telle circonstance historique et dans telle situation sociale. Le « charisme » est donc la cristallisation dans un projet ou un engagement – qui se traduit dans un mode de

vie et dans une œuvre – d'une intuition spirituelle qui permet de saisir de manière synthétique l'Évangile manifesté en creux, dans l'aspiration au salut de personnes abandonnées et, en plein, dans la proposition de l'Évangile qui s'exprime par l'offre de la grâce et du salut de Dieu. Pour les lassalliens, cette intuition spirituelle, c'est l'offre du salut – de l'Évangile de Dieu – aux jeunes, particulièrement les pauvres; c'est mettre à leur disposition le salut réalisé dans une forme concrète, l'éducation chrétienne.

Cette intuition spirituelle conduit à un engagement (devenir éducateur et se mettre au service des jeunes) et celui-ci se concrétise dans des œuvres (écoles ou autres établissements d'éducation) et des institutions (une fraternité de maîtres), dans un projet et une forme de vie (la vie religieuse). Il faut lire les choses dans cette séquence particulière, car c'est dans cet ordre que les choses apparaissent. Pour De La Salle, son intuition spirituelle fruit de son enracinement dans l'Évangile et dans son milieu a signifié offrir à des jeunes une éducation chrétienne, ce qui a voulu dire appeler des maîtres à leur offrir cet enseignement et, plus encore, à former ces maîtres jusqu'à les accueillir dans sa maison et à vivre avec eux. En somme, cela l'a conduit, progressivement, à un engagement dans la durée, engagement formulé dans un vœu, «ensemble et par association, tenir des écoles en faveur de la jeunesse». Cela l'a conduit aussi à adopter une forme de vie : la vie commune avec les maîtres. Ce n'est que plus tard que l'on a reconnu dans ce projet une forme de vie religieuse de type apostolique, sans pourtant que cela ne corresponde encore tout à fait à cette catégorie juridique.

C'est là le parcours paradigmatique que nous devons suivre encore aujourd'hui. Il ne faut

donc pas, d'emblée, partir de la question de l'association, mais dans la prière, opérer un discernement qui nous permette, comme le Chanoine de Reims, d'imaginer aujourd'hui une nouvelle rencontre entre l'Évangile et les besoins des jeunes. À quoi cela nous convoque-t-il, aujourd'hui? À quel nouvel engagement? Qui s'exprimera dans quel vœu? Se concrétisera dans quel projet de vie (qui se conjuguera au singulier ou au pluriel) et dans quelle forme de vie? C'est ce discernement qui peut nous conduire à envisager, ou non, l'association pour le service éducatif de la jeunesse. Si nous posons la question à partir d'une autre base, i.e. en mettant en premier la question de l'association plutôt que celle du service de la jeunesse, l'association qui en résultera sera toujours fragile parce qu'elle ne sera pas construite sur sa véritable base. Celle-ci est la mission, entendue dans son sens le plus fondamental, i.e. ce que fait Dieu qui a tant aimé le monde qu'il a envoyé son propre Fils et son Esprit pour que le monde ait la vie.

Ce discernement, nous devons le faire aujourd'hui avec la plus grande liberté spirituelle possible, en tentant, à notre tour, comme l'ont fait les Pères conciliaires, de discerner les signes des temps. Car ce monde a changé et l'Église aussi. Il me faudrait parler du monde et de son évolution et, dans ce monde, des appels des jeunes. Mais je n'oserai pas parler, après deux jours seulement en Colombie, de ce monde dans lequel nous vivons et de ses appels, surtout du monde des jeunes. Vous le connaissez mieux que moi. Toutefois, le fait que je n'en parle pas abondamment, ne signifie pas que ce travail ne soit pas à faire. Pour l'instant, je vous laisse avec les indications du Document final d'Aparecida qui me semble, pour le continent latino-américain, la référence la plus récente. Il y a, dans ce

document, surtout dans son deuxième chapitre<sup>3</sup>, des indications importantes qu'il faudrait toutefois particulariser à la situation particulière de la Colombie ou d'une ville comme Bogotá. Vous pouvez juger de l'opportunité de ce regard pour votre situation particulière.

## 2. UNE ÉGLISE QUI REPOSE SUR TOUS SES MEMBRES

**Non** seulement le monde a changé et poursuit sa mutation, mais l'Église aussi connaît une profonde évolution. Pour la question qui nous occupe, je crois que ce qui a le plus changé la donne, c'est l'émergence du laïc dans l'Église, depuis le deuxième tiers du XXe siècle, phénomène de grande ampleur qui s'inscrit dans la longue durée et dont nous n'avons pas encore fini de mesurer les conséquences. Provoquée de diverses manières, la théologie du laïc a connu au XXe siècle un important approfondissement qui a été reçu au concile Vatican II. Cet approfondissement a, par choc en retour, introduit des tensions dans la théologie du ministère presbytéral et de la vie religieuse, domaines où l'on avait cru que les choses étaient claires et les idées bien en ordre. Cela tient notamment au fait que la définition de chacun (laïcs, clercs et religieux) se construisait dans la distinction entre les uns et les autres plutôt qu'à partir de la considération du rôle de chacun dans le corps ecclésial. Plus spécifiquement, la définition du laïc était obtenue en déterminant sa position par rapport aux religieux et aux clercs plutôt qu'à partir de sa situation dans l'Église. Le laïc était

---

3 Voir en particulier le chapitre 2, «Regard des disciples missionnaires sur la réalité», de la première partie, «La vie de nos peuples aujourd'hui». Voir aussi les sections 9.2 (Les enfants) et 9.3 (les adolescents et les jeunes) et 10.6 (La pastorale de la ville).



un chrétien qui n'avait pas reçu l'ordination sacerdotale et quelqu'un qui, bien que chrétien, n'avait pas embrassé la «vie parfaite» de l'état religieux<sup>4</sup>. Le laïc pouvait ainsi être défini en quasi extériorité du corps ecclésial; le prêtre avait un rôle dans l'Église, alors qu'au laïc était confié le monde. Quant aux religieux, c'est bien connu, ils vivaient hors du monde qu'ils avaient fui pour se retirer dans la solitude de leur couvent. Les choses étaient claires; chacun étant situé à une place bien définie : le prêtre dans l'Église, les laïcs dans le monde et les religieux hors du monde.

Voilà que ces frontières bien définies vont s'embrouiller avec le développement de la théo-

logie du laïc et les approfondissements de la vie religieuse, tant et si bien que ce que l'on tenait pour acquis ne le sera bientôt plus. Progressivement on prendra conscience que le prêtre ne cesse pas d'être un fidèle et de vivre dans le monde et que le religieux (c'est là une catégorie qui recouvre bien des réalités) n'est pas forcément celui qui se retire dans sa solitude, vivant hors du monde et ayant renoncé à sa profession. Quant aux laïcs, on va leur reconnaître de plus en plus un rôle dans la vie de l'Église, dans son apostolat et son activité. Lorsqu'on découvre que la vie apostolique n'est ni cléricale, ni religieuse, on commence à avoir des problèmes avec les définitions qui situaient les uns et les autres dans des lieux bien définis. Cela n'est pas sans causer des craintes, car lorsque les frontières sont brouillées, le danger c'est que l'on sente son identité menacée. Alors, on ne se demande plus ce que l'on peut faire ensemble, mais on essaie simplement de se protéger de ce que nous percevons comme l'envahissement de l'autre sur

4 Ce sont là les éléments d'une définition du laïc présentée par G. Philips, théologien de Louvain qui, avec Yves Congar, s'est consacré à l'élaboration d'une théologie du laïc dans les années qui précèdent Vatican II. Voir G. Philips, *Études sur l'apostolat des laïcs*, Paris, La pensée catholique, 1960, p. 56-57.



son territoire propre et réservée. Ainsi, souvent, on ne pose pas sereinement la question de la participation des laïcs à la vie de l'Église ou de l'association, car elle semble menaçante et, à la limite destructrice de l'identité propre de la vie religieuse, identité que l'on avait fondée autant sur la tenue des œuvres que sur le choix d'un état de vie particulier. Aussi, on peut constater que le projet d'association s'est plus facilement imposé dans les milieux où les religieux et les religieuses avaient épuisé leurs ressources et devaient, pour continuer leurs œuvres, compter sur l'assistance des laïcs. Dans ce cas, la vertu trouve dans la nécessité un auxiliaire indispensable. De même que l'accueil de la participation de laïcs à l'animation pastorale de l'Église se trouve facilité par la pénurie de prêtres, l'association des laïcs aux instituts religieux serait corrélative au manque de religieux. On le devine, ce fondement est très fragile et n'accorde pas une véritable recon-

naissance à la participation des laïcs à la vie de l'Église qui soit une obligation et un droit en vertu de leur baptême.

Revenons un moment au brouillage des frontières entre laïcs et religieux. Une définition du laïcat qui se construisait à partir du rapport au monde et qui les excluait du domaine proprement religieux apparaît aujourd'hui insatisfaisante. En effet, toute définition du laïcat qui reposait sur la division des tâches (l'Église aux clercs<sup>5</sup> et le monde aux laïcs) et l'opposition au clergé n'est pas satisfaisante. Le laïc a un rôle dans l'Église et il tient aujourd'hui à le jouer. La chute du mur entre clercs et laïcs, entre monde et Église n'a pas pour autant ruiné l'identité propre aux ministères ordonnés ni dissout le fondement de la vie religieuse et n'a pas rendu la fonction des uns et des autres moins nécessaire, même s'ils ne sont plus les seuls sujets actifs dans l'Église.

Une autre frontière devait s'embrouiller, celle si claire entre vie religieuse et état laïc frontière qui situait les uns et les autres de manière si nette dans cette Église, chacun avait sa place et jouait son rôle. La consécration, qu'on avait cru un moment en mesure de définir la vie religieuse, s'est avérée être la propriété ni des religieux, ni des clercs, ni des laïcs, même si seulement les religieux sont tenus de prononcer les trois vœux. En effet, ce qui fonde l'identité chrétienne, c'est la consécration baptismale, si bien que l'expression englobante «vie consacrée» pour couvrir toutes les formes de vie religieuse allait vite montrer ses limites. En effet, par le baptême

---

5 On peut assimiler aux clercs les religieux menant la vie apostolique. Le clerc, non au sens canonique, mais au sens sociologique du terme (weber) est celui qui agit au nom d'une institution (dans le cas l'Église) et la représente. Il est sujet actif dans cette institution.

me et la confirmation, tous les fidèles sont consacrés<sup>6</sup>, de même que les ministres ordonnés le sont par l'ordination. Enfin, et cela n'allait pas simplifier les choses, on a vite remarqué que la majorité des religieux sont, dans les faits, des laïques, alors qu'un tout petit nombre d'entre eux appartient à l'ordre des clercs<sup>7</sup>. Cela est suffisant pour embrouiller un paysage qui n'avait de clair que l'apparence.

Si je voulais être un peu plus provocateur, je dirais qu'au terme des réalignements postconciliaires, la situation est à peu près la suivante : les laïcs se retrouvent sur le terrain jadis réservé aux clercs en investissant l'espace ministériel et en occupant de plus en plus de responsabilité dans l'Église et sur celui des religieux et religieuses,

6 C'est là l'enseignement du concile Vatican II. Pour la consécration de tous les fidèles, on verra, par exemple, *Lumen gentium* 10, *Presbyterorum ordinis* 12, etc. Pour les laïcs, voir *LG* 34, *AA* 3, etc. Pour les prêtres, voir *PO* 3, 5, 7, 12, etc. Pour les évêques, voir *LG* 21, etc. Il est manifeste que la consécration n'est pas une particularité de la vie religieuse.

7 *Lumen gentium* 31 comporte une acception encore confuse du terme laïc lorsqu'on y affirme « Sous le nom de laïcs nous entendons ici tous les fidèles, l'exclusion des membres engagés dans un ordre sacré et dans un état religieux reconnu par l'Église ». Le *CIC* de 1983 est pour sa part beaucoup plus clair. Au C. 207, nous lisons : « 1. Par institution divine, il y a dans l'Église, parmi les fidèles, les ministres sacrés qui en droit sont appelés clercs, et les autres qui sont appelés laïcs. 2 Il existe des fidèles appartenant à l'une et l'autre catégorie qui sont consacrés à Dieu à leur manière particulière par la profession des conseils évangéliques au moyen de vœux ou d'autres liens sacrés reconnus et approuvés par l'Église et qui concourent à la mission salvatrice de l'Église ; leur état, même s'il ne concerne pas la structure hiérarchique de l'Église, appartient cependant à sa vie et à sa sainteté. » Le canon 588, 1 est encore plus explicite : « L'état de vie consacrée, de sa nature, n'est ni cléricale, ni laïque. »

en participant à l'animation des œuvres mises sur pied par les instituts religieux. Cela ne nous situe toutefois pas dans un univers confus où l'on n'arrive plus à distinguer quelle est l'identité des uns et des autres et le rôle respectif qui revient à chacun. Cela nous renvoie plutôt à une nouvelle interrogation sur l'identité des ministres ordonnés dans l'Église, des religieux et de laïcs. Cette interrogation ne doit pas être poursuivie dans un cadre polémique où l'on se distingue des autres par opposition, mais doit avoir comme horizon la réalité du peuple de Dieu auquel appartiennent les uns et les autres et celle de vie chrétienne (suite du Christ) qui est commune à tous. Il faut, comme l'a fait le concile, assumer ce qui est commun à tous avant de préciser les distinctions de condition ou de fonction.

Je voulais simplement souligner, au point de départ, le fait que la question posée par l'association des laïcs – et pourquoi pas des prêtres séculiers – à des instituts religieux et aux sociétés de vie apostolique nous renvoie, au plan ecclésiologique, à un questionnement fondamental au sujet de l'Église et de la vie chrétienne. Cela me semble être la question de fond que l'on ne peut éluder. Auparavant, cependant, il me faut entreprendre un deuxième parcours.

### 3. LA CONDITION CHRÉTIENNE COMME VOCATION COMMUNE

**Près** de cinquante ans après Vatican II, nous devons encore assimiler ce que veut dire le fait que nous sommes tous ensemble l'Église, le peuple de Dieu, et que c'est tous ensemble, certes de manière différenciée en raison des charismes particuliers qui sont les nôtres, que nous sommes responsables de l'Évangile en Colombie et ailleurs dans le monde. La requalification des

laïcs a conduit à une prise conscience quant à leur rôle actif dans la vie de l'Église. Contrairement à ce qu'on a pu penser un jour, l'apostolat n'appartient pas de manière exclusive à la hiérarchie qui pourrait, exceptionnellement, en raison de la pénurie de prêtres ou en raison de la déchristianisation qui empêche temporairement la présence de prêtres dans certains milieux, confier à des laïcs une participation à cet apostolat. Vatican II représente un moment décisif dans ce basculement en établissant que les laïcs – comme les évêques et les prêtres, du reste – en raison de leur consécration baptismale, participent aux trois fonctions du Christ et à l'apostolat de toute l'Église. Cela revient à souligner le caractère «apostolique» de toute vie chrétienne, l'apostolat caractérisant toute la vie chrétienne fondée sur les sacrements de l'initiation. Voilà une autre manière d'appréhender l'Église, comme peuple où tous sont des sujets actifs et comme corps dont tous les membres sont vivants et contribuent au bien de l'ensemble.

La vie chrétienne, et non l'association comme problème particulier, doit être le point de départ de toute réflexion. La vie chrétienne qui comporte une double facette, celle de la consécration pour la mission et celle d'un vivre ensemble.

En effet, comme l'a fait le concile Vatican II, c'est sans doute de la vie chrétienne commune à tous les baptisés qu'il nous faut repartir et de ce qui la fonde, le baptême. Cela a conduit le concile Vatican II à conclure que, à l'apostolat, «tous sont députés par le Seigneur lui-même en vertu du baptême et de la confirmation» (LG 33) et «dans l'organisme d'un corps vivant aucun membre ne se comporte de manière purement passive, mais participe à la vie et à l'activité générale du corps, ainsi en est-il dans le Corps

du Christ qui est l'Église, (Ep 4, 16)». (AA 2) Il n'y a donc pas deux catégories de fidèles, des membres actifs (les prêtres et les religieux) et des membres passifs (les laïcs), bénéficiaires de l'activité des premiers sans être appelés à contribuer à la vie du corps. Le baptême<sup>8</sup> et la confirmation<sup>9</sup>, qui confèrent à tous l'Esprit Saint, fondent le droit de chacun à participer dans l'Église et la participation de tous est requise à la vie du corps. On retrouve ici le caractère «apostolique» de toute vie chrétienne, caractère qui est un jour apparu comme note distinctive de la vie religieuse conçue comme «vie apostolique» et, ensuite, à la hiérarchie qui perpétuait dans l'Église le charisme d'apôtre.

De même, chaque chrétien, intégré par le baptême dans une «nouvelle communion fraternelle qui se réalise en son propre Corps qui est l'Église» (GS 32), est concrètement inséré dans un réseau d'échange, de partage et d'entraide. Puisque par le baptême, «nous sommes tous membres les uns des autres» (Rm 12, 15), tous les membres sont tenus de «s'entraider mutuellement, selon la diversité des dons reçus» (GS 32). Concrètement, le baptême fait de nous des frères, terme qui constitue, du reste, la première façon, pour les chrétiens, de se désigner, comme en témoigne le livre des Actes des apôtres. Rendus participants au même Esprit et unis au Christ, les chrétiens deviennent membres les

8 Voir spécialement LG 7, 10, 11, 31, 32, 33, 34; AA 3; AG 21, 36. On aura noté aussi que *Sacrosanctum Concilium*, premier document conciliaire, fonde sur le baptême, au paragraphe 14, la participation de tous à la liturgie. Pour un éclairage patristique de la question, on verra A. Houssiau, «L'engagement baptismal», *Revue théologique de Louvain* 9, (1978), 138-165.

9 Cf. LG 11, 33; AA 3; AG 36.





uns des autres.<sup>10</sup> «Abreuvés à un même Esprit» (1 Co, 12, 13) au jour de leur baptême, les chrétiens vivent en communion les uns avec les autres, grâce à leur commune appartenance au Christ. L'adoption et la filiation est au fondement d'un autre rapport : la fraternité. Dans une certaine mesure, on retrouve ici le caractère «associatif» de la vie chrétienne, même si on n'en règle pas les formes. Elle trouve sa forme générale dans l'Église conçue comme assemblée des chrétiens. Toutefois, historiquement, le caractère associatif de l'Église s'est exprimé suivant de multiples figures (formelles ou informelles). À ce chapitre, la créativité a été très grande et on n'a certainement pas épuisé les formes qu'il peut prendre. Ce qu'il nous faut retenir, c'est que la vie chrétienne n'est pas une vie isolée, mais une vie en fraternité, une vie avec d'autres.

10 Cf. Rm 12, 5; Ep 4, 25. Sur l'union avec le Christ dont découle l'union entre les frères, voir UR 2, 22; AG 14, 15.

On a là les deux piliers : (1) les laïcs, comme tous les chrétiens, sont appelés à la vie apostolique qui n'est pas simplement réservée aux religieux qui ont des œuvres ou aux prêtres à qui est confié un ministère particulier; (2) les laïcs, comme tous les chrétiens, sont faits membres d'un corps ou d'une nouvelle fraternité, le caractère associatif de la vie chrétienne n'étant pas réservé seulement aux religieux membres d'un institut ou aux prêtres, membres d'un presbytère. Elle est une note de la vie chrétienne.

Ceci étant acquis, il nous faut maintenant aller plus loin, jusqu'à la racine des choses : le baptême, qui incorpore au corps du Christ, nous fait participer au même Esprit (Cf. 1 Co 12, 13) donne à tous un accès direct à Dieu, en établissant ceux qu'il régénère dans la condition de fils ou d'enfant de Dieu<sup>11</sup>. Ainsi, tous sont appelés,

11 Cf. LG 11, 32, 40, 64; SC 6, 10;

par des chemins divers, à une même vocation, la sainteté (LG 32 et 40). Établis dans une égale dignité, les enfants de Dieu sont appelés à une commune vocation. Là-dessus, l'article 32 de *Lumen gentium* est très clair : « 'Il n'y a qu'un seul Seigneur, une seule foi, un baptême' (Ep 4, 5). Commune est la dignité des membres du fait de leur régénération dans le Christ; commune la grâce d'adoption filiale; commune la vocation à la perfection; il n'y a qu'un salut, une espérance, une charité sans division. Il n'y a donc, dans le Christ et dans l'Église, aucune inégalité qui viendrait de la race ou de la nation, de la condition sociale ou du sexe...<sup>12</sup> » Il y a donc, suivant ce texte, une commune vocation à la perfection. Celle-ci n'est pas réservée aux religieux. À cet énoncé si clair, on aurait envie d'ajouter qu'il n'y a pas non plus d'inégalité qui viendrait de l'état de vie, la vie religieuse n'étant pas supérieure à l'état laïc. Il y a en effet, une seule sainteté, une seule morale, une seule charité, comme on disait à l'époque du concile. Il n'y a pas une sainteté pour élite et une sainteté pour le commun, une spiritualité à deux vitesses ou hiérarchisation des états de vie.

Toutefois, si le baptême souligne la commune dignité et la commune vocation de tous les fidèles, il n'affirme pas moins la diversité qui existe dans le Corps du Christ, l'Esprit auquel les fidèles participent les abreuve d'une variété et d'une diversité de dons. Si tous participent à l'unique mission de l'Église, c'est dans la diversité des dons reçus qu'ils inscrivent cette participation. Ainsi, la participation de tous à l'apostolat ne fait pas ombre aux fonctions propres qui reviennent à quelques-uns (ministères) et la condition chrétienne commune n'interdit pas de vivre

cette condition chrétienne à partir de conditions propres (vie religieuse, état laïc, etc.). C'est ainsi que l'on peut articuler participation de tous les fidèles et ministères exercés par quelques-uns et les diverses conditions dans lesquels vivent les chrétiens.

Théoriquement, mais non sans mal, on est arrivé à penser la participation de tous à la vie de l'Église et l'exercice des ministères par quelques-uns, même si, en pratique, des tensions demeurent et des ajustements sont toujours à faire et des développements sont encore à venir. On y est parvenu non pas en recourant à la notion de participation des laïcs à l'apostolat de la hiérarchie, mais en redécouvrant le caractère spécifique des ministères et en délimitant mieux leur rôle propre et bien défini qui n'est pas envahissant au point de s'étendre à l'ensemble de la dimension «apostolique» de l'Église et de la monopoliser entièrement. Comme le disait Congar, le couple conceptuel le plus adéquat n'est sans doute pas clerc – laïcs (qui pose la distinction entre des fidèles qui seraient chargés d'un apostolat et d'autres qui n'en auraient pas), mais ministères – communauté (des fonctions spécifiques situés dans et au service du peuple de Dieu tout entier appelé à l'apostolat)<sup>13</sup>.

Un même travail d'articulation reste à faire entre vie religieuse et les autres fidèles du Christ, évitant sciemment de dire entre personnes consacrées et laïques. Non seulement tous les baptisés et tous les confirmés sont des personnes consacrées, mais l'arrimage ne se fait pas entre laïcs et personnes consacrées puisque, comme je le soulignais plus haut, la majorité des person-

<sup>12</sup> Voir aussi LG 9.

<sup>13</sup> Y. CONGAR, «Mon cheminement dans la théologie» in *Ministères et communion ecclésiale, Théologie sans frontières* 23, Paris, Cerf, 1971.

nes appartenant aux instituts de vie consacrée sont des laïques, sans compter que tous les fidèles sont des consacrés en vertu de leur baptême. En somme, il s'agit de penser avec plus de profondeur le caractère associatif de la vie chrétienne; comment l'association propre à la vie religieuse peut-elle se présenter comme différente et complémentaire par rapport à d'autres formes d'association de chrétiens et comment elle peut entretenir des transactions avec d'autres formes.

Ce travail d'articulation n'a pas été fait à Vatican II et ce, sans doute, en raison du manque d'approfondissement de la réflexion sur le statut et le rôle de la vie religieuse dans l'Église. Malgré ces limites, Vatican II nous a donné de nombreux éléments pour continuer à réfléchir : la catégorie englobante de peuple de Dieu à partir de laquelle la vie religieuse doit être située; l'affirmation que tous les baptisés sont consacrés, appelés à une même vocation, la sainteté; et le fait que la consécration baptismale fait de nous des frères et des sœurs, nous établissant dans une communion nouvelle et dans une nouvelle fraternité. S'il y a un élément supplémentaire, il est dans le fait que Vatican II a pensé la vie religieuse dans la perspective de l'appel fait à tous les baptisés à vivre la sainteté.

#### **4. DES CHRÉTIENS ASSOCIÉS EN VUE D'UN SERVICE ET COOPÉRANTS AVEC DES RELIGIEUX**

Tous les chrétiens sont appelés à la vie apostolique et tous sont appelés à vivre la fraternité, i.e. à agir ensemble. Il nous reste à penser, aujourd'hui, comment nous pouvons, laïcs et religieux, exercer cette vie apostolique et exprimer notre fraternité, les uns demeurant laïcs et les au-

tres religieux, i.e. en vivant dans des conditions de vie différente la vocation chrétienne commune. En somme, comment, dans des états de vie différents (il importe de distinguer entre état de vie et vocation ou appel au ministère, ce qui est souvent confondu) qu'il importe de préciser, travailler ensemble sur les mêmes chantiers (œuvres d'éducation) ou dans de mêmes œuvres, qui ne sont pas d'emblée propres à un institut (la question du droit de propriété d'un établissement en est une autre et je ne la discute pas ici), en partageant éventuellement une spiritualité commune. Est-ce en encourageant l'association de laïcs à un institut religieux? Cela m'apparaît une formule parmi d'autres, mais elle n'est sans doute pas la seule possible. Cela peut être aussi en suscitant des associations de fidèles laïcs qui ne sont pas strictement associés à un institut ou en favorisant l'émergence de familles spirituelles qui incluent institut religieux et d'autres groupes<sup>14</sup>.

En visitant collegio Juan Luis Londoño, il me semblait être en présence d'une forme originale : quelques frères travaillant avec une quarantaine de professeurs laïcs à une œuvre commune, l'éducation des enfants et des adolescents dans un quartier populaire, dans un établissement (collège) qui n'est pas la propriété des frères, mais de la fondation de la Salle soutenue financièrement par le district scolaire. Dans le cas, les maîtres reçoivent chaque matin une formation pédagogique et bénéficient aussi d'une formation spirituelle lasallienne. À quoi cela peut-il conduire si on laisse cette expérience s'approfondir et se développer? À la constitution d'un groupe de maîtres lasalliens partenaires des frères? À

<sup>14</sup> C'est l'expression de Bernadette Delizy, *Vers des «familles évangéliques». Le renouveau des relations entre chrétiens et congrégations*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2004.



l'association formelle de quelques maîtres aux frères? On ne saurait prévoir, il faut laisser les choses murir. Il en est de même, dans une université lasallienne : les avenues sont ouvertes et il ne faut pas les fermer à priori ni n'en retenir qu'une. Comme au moment de la fondation, il faut être attentif à la vie et discerner ce qui veut naître et ne pas l'enfermer dans un seul cadre. Il est intéressant de remarquer que, après avoir publié un document, la Congrégation pour l'éducation catholique a publié récemment un document sur le partenariat entre religieux et laïcs dans l'éducation, après avoir présenté un document, il y a quelques années, qui ne s'intéressait qu'au rôle des religieux dans l'éducation<sup>15</sup>. C'est dire que la question de l'association, sous une forme ou sous une autre, se pose de plus en plus.

---

<sup>15</sup>Voir, dans l'ordre, «Les personnes consacrées et leur mission dans l'école. Réflexions et orientations (octobre 2002)» et «Éduquer ensemble dans l'école catholique. Mission partagée par les personnes consacrées et les fidèles laïcs» (septembre 2007).

À partir de ce que l'on peut actuellement observer sur le terrain, j'ai été conduit, avec d'autres, à penser que, aujourd'hui, des familles évangéliques se constituent pour vivre l'Évangile à partir de l'association de chrétiens de diverses conditions, association qui prend différentes formes : certains se lient ensemble dans la vie commune, de manière stable, adoptant la condition religieuse avec la pratique des vœux qu'elle engage. C'est dans la condition religieuse qu'ils vont s'investir dans les chantiers actuels. D'autres, souvent laïcs – parfois mariés – vont s'investir sur ces mêmes chantiers, l'éducation de la jeunesse. Ils développeront, ou non, une forme d'association, entre eux ou avec un institut religieux. Cette association se fait soit à partir de nouvelles intuitions ou perceptions de l'Évangile, soit à partir d'anciens instituts religieux ou de vie apostolique. Il y a donc deux dynamiques qui, en finale, produisent des réalités semblables, malgré les appellations juridiques différentes: dans un cas, on a affaire à

la création d'associations de fidèles (parfois de communautés nouvelles), dans l'autre à des instituts religieux qui reconnaissent formellement des associés ou développent des partenariats avec des laïcs investis dans des œuvres où ils sont également engagés. Ce que l'on observe dans ces cas, c'est que l'état de vie (le fait d'être marié ou célibataire) ou la condition dans laquelle se trouve une personne dans sa suite du Christ (le fait d'être homme ou femme; d'exercer ou non une profession) n'apparaissent pas être des réalités aussi déterminantes dans la définition de son appartenance ou de son identité, même si elles ne sont sans doute pas secondaires. Ce qui est premier, c'est la condition chrétienne partagée et l'engagement dans une œuvre commune.

Ce qui semble primer, c'est le fait de s'associer, quel que soit son état de vie, autour d'une intuition spirituelle particulière et forte qui conduit à définir une posture dans le monde et à formuler un engagement, engagement qui s'exprime parfois dans une œuvre ou une forme de vie, et qui représente une actualisation de la suite du Christ dans telle circonstance historique et dans telle situation sociale. Il semble que ce soit la notion d'association (autour d'un charisme particulier et suivant des modalités qui peuvent différer) qui, aujourd'hui occupe le devant de la scène.

À différentes époques du pèlerinage historique de l'Église, la notion d'association a été retravaillée. Elle est au cœur du vœu de 1691 et de 1694 de Jean-Baptiste-de-la-Salle. Il s'associe des frères pour, avec eux, établir et «tenir ensemble et par association» des écoles gratuites pour les jeunes. Ils ne font pas alors profession religieuse, mais les frères font vœu d'association pour, à travers une consécration aux jeunes, suivre le Christ sous un mode particulier. C'est

sans doute cette notion qui doit être reprise aujourd'hui et retravaillée à nouveau.

Les religieux et religieuses découvriront qu'ils sont avant tout, dans la suite du Christ et à travers une saisie particulière de l'Évangile, eux aussi des laïcs associés (ou des prêtres associés), mais dans un état de vie particulier, dans un vivre ensemble stable et dans la pratique des trois vœux. Plutôt que de partir de l'état de vie, on partira alors du charisme et de la réalité de l'association dans la suite du Christ. En second lieu, on mettra en avant la diversité des états de vie ou des conditions dans laquelle on choisit de suivre le Christ : l'état religieux à proprement parler (les trois vœux, la vie commune, etc.) ou dans la diversité des conditions.

C'est là poser le problème à partir d'un autre point de vue. On ne part pas d'un institut religieux qui autorise l'association de laïcs, mais on part du charisme comme saisie intuitive d'un aspect de l'Évangile en réponse à un besoin particulier, charisme qui attire et fédère et qui conduit des fidèles à s'associer pour vivre ensemble la suite du Christ telle qu'elle est saisie dans cette intuition spirituelle particulière. Ces associés se trouvent dans des conditions ou états de vie divers, certains se sont liés par les trois vœux, d'autres non, certains menant la vie commune, d'autres non<sup>16</sup>. C'est là, il me semble, une manière plus fructueuse de poser le problème, même si, dans la plupart des cas, le problème s'est historiquement posé autrement, i.e. que ce sont des instituts déjà constitués, porteurs d'un charisme, qui ont décidé d'autoriser l'association de fidèles qui n'appartenaient pas à leur institut. On pense trop l'arrimage à partir

<sup>16</sup> Voir la typologie développée par M. Dortel-CLAUDOT, «Les communautés nouvelles», p. 4.

d'instituts religieux et de sociétés de vie apostolique plutôt qu'à partir d'un troisième terme. Il ne faut probablement pas penser les choses à partir de la vie religieuse, mais de l'appel universel à la sainteté et au caractère associatif de la vie chrétienne.

Il faut donc, sur cet horizon, retravailler à nouveau la notion d'association autour d'un charisme qui ne conduit pas d'emblée à l'état religieux. Nous sommes peu équipés pour le faire, tant au plan juridique qu'au plan des pratiques et des fonctionnements.

Il nous faut enfin être attentif à ce que signifient ces phénomènes dans l'Église. Ils signifient, d'une part – et c'est plutôt une bonne nouvelle – l'exigence des laïcs au plan de la spiritualité, leur désir de servir l'Évangile et les hommes et les femmes de leur temps et leur désir de suivre ensemble le Christ. En revanche, cela peut signifier aussi que plusieurs laïcs se sentent spi-

rituellement en exil dans leur propre Église (diocésaine et paroissiale) qui ne leur procure pas la nourriture spirituelle et la vie en commun que requiert la suite du Christ. Cela peut signifier encore que plusieurs personnes se trouvent à l'étroit dans les formes actuelles de la vie religieuse. À défaut d'y adhérer, ils choisissent de la vivre en marge, en dehors de ses cadres définis et de ses pratiques convenues. Ce phénomène interroge donc à la fois la vie paroissiale et la vie religieuse.

Dans la période actuelle, une dernière question m'importe : comment vit-on cette période de flottement, période où tout n'est pas défini, période où les frontières sont floues et les repères peu nombreux? Car il ne s'agit pas vivre dans l'angoisse et la peur cette période où les outres anciennes ne semblent plus en mesure d'accueillir le vin neuf, mais d'accueillir avec disponibilité ces choses nouvelles que l'Esprit veut créer au milieu de nous.